

Nombre de conseillersEn exercice : **26**Présents : **17**Absents : **9**- dont suppléé(s) : **1**- dont représenté(s) : **4**Votants : **22**- dont « pour » : **22**- dont « contre » : **0**- dont « abstention » : **0****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt octobre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme JACQUES Elisabeth, Présidente

PRESENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence (*quitte la séance après la question n°13*), **BALLADUR** Clarisse, **JACQUES** Elisabeth, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **PIGNATEL** Agnès, **OKROGLIC** Dominique, **BARDIN** Régine, **REYNAUD** Sandra et **DONNEAUD** Chantal,

MM. **BOUGUYON** Yvan, **ORTUNO** Miguel (*quitte la séance après la question n°10*), **MARTIN** Jacques, **FORTOUL** Jacques, **PELLOUX** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **ISOARD** Bernard, **TRON** Jean-Michel, **REYNAUD** Frédéric, **CAPEL** Denis et **GASTON** Arnaud.

EXCUSES :

Mmes **VAGINAY RICOURT** Sophie *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, **BANCILLON BOË** Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence*, **MATTERA** Wendy *ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra*, **OCCELLI** Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*,

MM. **BARNEAUD** Christophe *ayant donné pouvoir à M. ORTUNO Miguel*, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène* et **OLIVERO** Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*.

SECRETARE DE SEANCE : Mme **BARDIN** Régine.



N° ordre : 16

Délibération n°2023/165

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT À TEMPS COMPLET DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET EN VUE D'ANIMER LE DISPOSITIF ATOUT VILLAGE 04 ET DE SOUTENIR LES COMMUNES EN INGENIERIE FINANCIERE.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment en ses article L. 332-24 et suivants ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

VU sa compétence « *élaboration des programmations pluriannuelles de développement du territoire communautaire en relation avec les Communes, les autres structures intercommunales et les partenaires financiers institutionnels* » ;

VU sa délibération n°2023/116 du 25 juillet 2023 relative à l'adhésion au dispositif « Atout Village 04 » ;

CONSIDERANT que l'appui à l'émergence de projets communaux et intercommunaux dans l'ensemble des domaines est une priorité en termes de développement territorial de la CCVUSP ;

CONSIDERANT que l'appui à l'émergence de projets de diversification touristique plus spécifiquement en lien notamment avec la transition des stations de montagne et les activités de pleine nature est une priorité dans la stratégie touristique de la CCVUSP ;

CONSIDERANT qu'à ce jour, les nombreux porteurs de projets (Communauté de Communes, Mairies, etc.) présents sur le territoire de la vallée de l'Ubaye ont des projets à déployer mais rencontrent des difficultés à financer et faire émerger leurs projets ;

CONSIDERANT la candidature de la Communauté de Communes au dispositif Atout village 04 ;

CONSIDERANT l'importance en termes de financements mobilisables, de méthodologie et de structuration des programmes de contractualisations et de financements ;

CONSIDERANT l'importance pour les communes de recourir à une ingénierie financière ;

CONSIDERANT la nécessité de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour animer, en soutien à la direction, le dispositif Atout Village 04 et pour assister les communes dans l'ingénierie financière de leurs projets ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, vice-présidente,

Après délibéré,

- **DECIDE** de recruter un agent sur un emploi non permanent à temps complet dans la catégorie hiérarchique des **attachés territoriaux** (cat A) afin de mener à bien l'opération identifiée suivante « **Animation du dispositif Atout Village et soutien à l'ingénierie financière des communes** » pour une durée de **trois ans** soit du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 inclus**.
- **DIT** que le contrat prendra fin à l'issue de la réalisation des opérations pour lesquelles le contrat a été conclu, à **savoir le 31 décembre 2026**. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.
- **DIT** que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- **DIT** que l'agent assurera sous la responsabilité du Directeur(trice) de Pôle les fonctions d'**Animateur Atout Village et soutien à l'ingénierie financière des communes** à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de **35 heures** pour exercer les missions suivantes :
 - **Responsable de l'émergence de projets autour des 4 axes du programme Atout village 04*** :
 - Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation
 - Aide à la formalisation du projet
 - Rédaction des notes de concept et document de présentation
 - Identification des acteurs du projet et cartographie du paysage institutionnel dédié
 - **Membre actif de l'offre d'ingénierie départementale Atout village 04 copilotée par le Préfet**
 - Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel
 - Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
 - Contribuer à la mise en réseau locale
 - Mission en partage sur l'ingénierie financière (option 1)
 - **Soutien à la direction des services auprès des communes dans l'ingénierie financière multi-fonds**
 - Assistance auprès des communes dans l'ingénierie financière de leurs projets ;
 - Assistance dans le montage et le suivi des dossiers de demande de subvention pour les maitres d'ouvrages (communes notamment) ;

*1. Un village « vert » en transition écologique, 2. Un village vivant et animé, 3. Un « beau village » qui met en valeur son patrimoine et ses paysages, 4. Un village qui procure les services essentiels aux habitants

- **DIT** que l'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique des **attachés territoriaux (cat A)**.
- **DIT** que l'agent devra justifier d'un diplôme de **bac +3 ou bac +5** dans les domaines économique, développement local et finances.
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera déterminée selon un indice brut de rémunération maximum correspondant au **5^{ème} échelon** du grade d'attaché territorial soit **IB 567** en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- **DIT** que le régime indemnitaire instauré par la délibération **n°2023/79** du 16 mai 2023 n'est pas applicable.
- **S'ENGAGE** à assurer la publicité de cet emploi conformément à la réglementation en vigueur.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette décision.
- **DIT** que les crédits afférents aux salaires et charges de cet emploi seront inscrits au chapitre 012 du budget principal de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES

